

Numéro de dossier : 1033241025

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) de manière à créer un secteur *F de hauteur de 58,5 mètres et de densité de 4,1 sur un emplacement localisé à l'est de la rue Légaré et au sud de la propriété des Soeurs de la Congrégation Sainte-Croix, sur le site de l'Hôpital Général Juif - 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

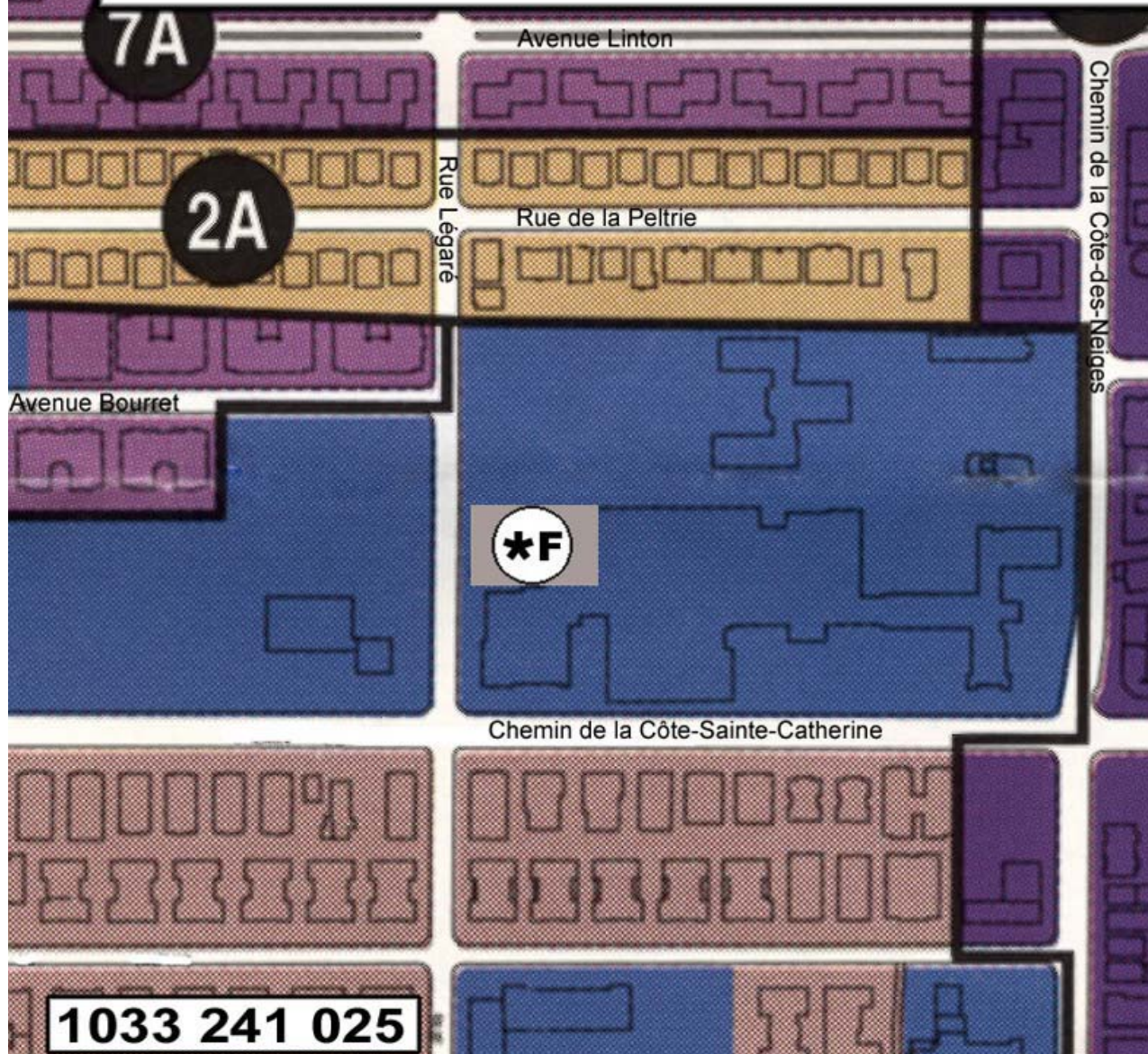
## ANNEXE A

### PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LIMITES DE HAUTEUR ET DE DENSITÉ



PlanDUrb2.jpg

# Plan d'urbanisme - Limites de hauteur et de densité



**\*D** Secteurs Marconi et Benny Farm (habit.):  
hauteur 8,5 à 23 m.  
densité maximum de 2

**\*E** Secteur de Nancy ( lieu de culte ) :  
hauteur 4 à 18,5 m.  
densité maximale de 3.

**\*F** Partie du secteur Hopital général juif de Montréal :  
hauteur maximale de 58,5 m.  
densité maximale de 4,1



Montréal